

ALCOOL

Par Profil supprimé Postée le 23/01/2012 11:19

Le père de mon fils boit tous les jours depuis de nombreuses années, impossible qu'il en prenne conscience et donc de s'en sortir. Je souffre de cette situation et j'ai tout quitté il y a moins de 2 ans pour me reconstruire avec notre fils, il a suivi et depuis 6 mois il a repris un bar, brasserie, pmu réalisant un projet qu'il avait de longue date. Il rentre 2 soir par semaine nous voir, je subi cette situation pour l'équilibre de mon fils. Seulement hier lui et notre fils sont allés se promener je n'ai pas souhaité les accompagner, je viens de subir une seconde opération lourde par laquelle je suis en convalescence et étant à bout de cette situation je souhaitais qu'ils partagent ensemble un moment, mon fils étant très demandeur de passer du temps avec son père qu'il voit beaucoup moins depuis qu'il est à son compte. Quand ils sont rentrés, le père de mon fils était ivre, mon fils m'a raconté qu'il avait bu une bière et ensuite en allant dire bonjour à un copain il avait bu 4 verres de rhum, qu'il avait titubé et que la roue de la voiture avait heurté un trottoir. Ce matin j'ai dit à mon mari que je ne pouvais être complice de son attitude, que notre fils était perturbé, sa réponse "pas du tout et je n'ai roulé qu'en ville" me disant qu'il n'avait pris aucun risque. Devant ce déni très grave je souhaite savoir quels dispositions je peux prendre pour nous préserver, le dialogue étant impossible, existe t'il des médiateurs qui pourraient jouer un rôle, une personne extérieur qui pourraient faire passer des messages ? merci de votre retour. Cordialement

Mise en ligne le 25/01/2012

Bonjour,

Si vous souhaitez être aidée par un tiers pour aborder les difficultés de couple que vous rencontrez, et dans l'éventualité où votre mari serait volontaire pour cette démarche, vous avez la possibilité de contacter un thérapeute familial par exemple. Vous trouverez ces professionnels à travers une simple recherche dans l'annuaire ou dans un moteur de recherche sur internet.

Pendant cette période où vous êtes vous même affaiblie par des problèmes de santé, et où l'alcoolisme du père de votre fils vous angoisse, sachez que vous pouvez être soutenue et conseillée gratuitement. Il existe pour cela des lieux où des psychologues et des médecins spécialisés, entre autres, peuvent vous accueillir, même si votre mari ne souhaite pas vous accompagner. Vous trouverez ci-dessous leurs coordonnées.

Vous avez aussi la possibilité de nous contacter au 0800.23.13.13, tous les jours de 8h à 2h, afin là aussi d'être écoutée, soutenue, voire conseillée.

Cordialement.

POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LES STRUCTURES SUIVANTES :

CSAPA DU CENTRE HOSPITALIER DE LA ROCHELLE

bd Joffre
Centre Hospitalier La Rochelle
17000 LA ROCHELLE

Tél : 05 16 49 49 49

Site web : ch-larochelle.fr/ch-la-rochelle/sante-publique/addictions

Secrétariat : du lundi au vendredi de 9h à 17h

Accueil du public : Du lundi au vendredi sur rendez-vous, possibilité de rendez-vous en dehors des horaires du secrétariat.

Centre : Consultations possibles avec un infirmier, un médecin, un psychologue. 53 rue de l'hôpital à Saint-Martin de Ré-17410, sur rendez-vous.

COVID -19 : information de décembre 2022 : Accueil dans le respect des gestes barrières.

Voir la fiche détaillée